

Date d'inscription\* :

Total dû\* :  €

**Renseignements personnels de l'élève :**

M  Mme

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse : N°  Voie

Code Postal :  Ville :

**Elève mineur :**

Niveau scolaire 2020-2021 :

Etablissement scolaire :

Nom du représentant légal :

Mère : Tél. dom.  Tél. mobile  Tél. pro.

e-mail :

Père : Tél. dom.  Tél. mobile  Tél. pro.

e-mail :

Numéro prioritaire en cas d'urgence

**Elève adulte :**

Tél. dom.  Tél. mobile  Tél. pro.

e-mail :

**Activités :**

Instrument :

Niveau de Formation Musicale 2020-2021 :

Pratiques collectives proposées\* :

Pratiques collectives souhaitées :

**Autorisation médicale :**

L'élève a-t-il un problème de santé particulier ?  Oui  Non

Lequel ?

**Profession et catégorie socio-professionnelle des parents ou de l'élève majeur :**

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle

**Autorisation pour l'utilisation de votre mail :**

J'autorise  Je n'autorise pas le service Culturel de la Ville à utiliser mon adresse mail pour l'envoi des différentes plaquettes (saison culturelle, école de musique, bibliothèque des deux mondes, programmation à la Conciergerie), invitations aux inaugurations des expositions, et informations diverses.

**Choix du règlement :**

Le règlement s'effectue après validation du dossier, **avant le 15 novembre** dernier délai.

Vous pouvez régler :

**en UNE SEULE fois** sur facture envoyée à votre domicile au mois d'octobre en espèces, chèque (à l'ordre du trésor Public), chèques-vacances.

**en 5 prélèvements automatiques** de novembre 2020 à mars 2021.

- Si vous optez pour le prélèvement automatique pour la première fois, vous devez remplir un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..
- Si vous réglez déjà par prélèvement automatique et que vos coordonnées bancaires ont changé, vous devez remplir à nouveau un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..

N.B. : extraits du Règlement Intérieur : la date limite de désistement des inscriptions et réinscriptions est fixée au 30 septembre. « **Votre paiement engage votre inscription sur toute l'année** ».

Je soussigné  m'engage à prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'école de musique, à l'appliquer et le faire appliquer. Le Règlement Intérieur est affiché dans le hall de l'école de musique.

La Motte-Servolex, le

Signature du représentant légal